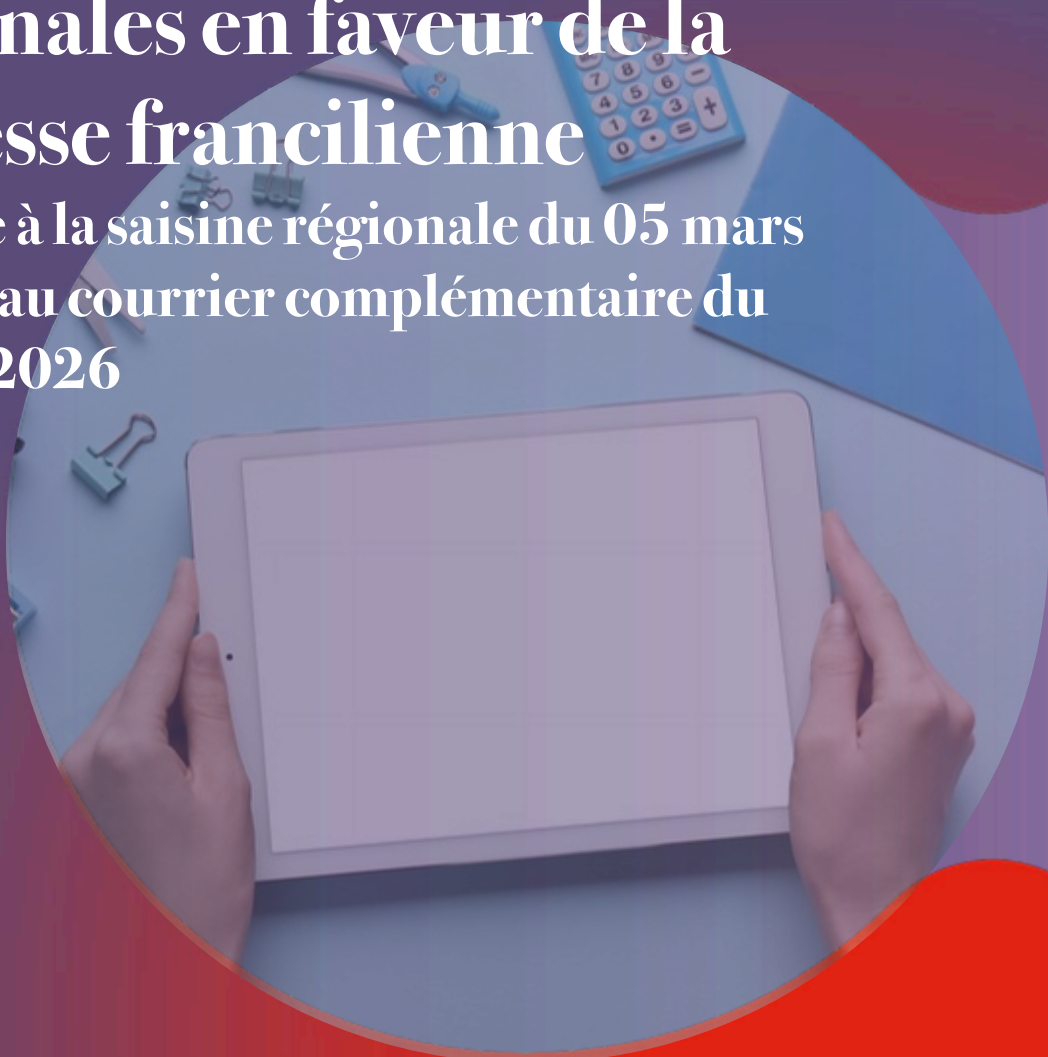


22
JUN
2026

AVIS

Avis sur les politiques régionales en faveur de la jeunesse francilienne

Réponse à la saisine régionale du 05 mars
2026 et au courrier complémentaire du
05 juin 2026



**AVIS N°
2026-09**

**Avis sur les politiques
régionales en faveur de la
jeunesse francilienne**
**Réponse à la saisine régionale
du 05 mars 2026 et au courrier
complémentaire du 05 juin 2026**

Avis n° 2026-09

présenté au nom de la Commission Emploi, Formation, Parcours Professionnels par Maya HAGEGE et Séverine LEMIERE, rapporteuses et présidée par Philippe LENGRAND.

22 juin 2026

La présidente
Valérie MULLER



Cet avis a été adopté :
Suffrages exprimés : 132
Pour : 118
Contre : 3
Abstentions : 11
Ne prend pas part au vote : 0

Introduction

Les jeunes franciliennes face à des parcours de plus en plus fragmentés

La jeunesse occupe une place centrale dans les débats publics, souvent pensée comme une promesse, parfois comme une inquiétude. En Île-de-France, les 15-24 ans représentent plus de 1,6 million de personnes. Pourtant, parler « des jeunes » comme d'un ensemble homogène masque la diversité des situations vécues, des trajectoires et des contraintes qui structurent les parcours d'entrée dans la vie adulte. Les données récentes de l'INJEP, de l'INSEE, de France Stratégie ou encore des Missions locales montrent au contraire une fragmentation croissante des expériences juvéniles, dans un contexte marqué par les mutations du travail, la hausse du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement, les tensions sur les mobilités et une fragilisation de la santé mentale.

En Île-de-France, ces enjeux prennent une dimension particulière. Région la plus riche et la plus attractive du pays, elle concentre les universités (23%), les grandes écoles, les sièges d'entreprises, les infrastructures et les opportunités d'emploi. Les emplois de cadres y sont particulièrement nombreux : près d'un tiers des emplois franciliens relèvent de cette catégorie [1]. Mais cette concentration des ressources produit également des écarts considérables d'accès aux opportunités. Le territoire francilien juxtapose des espaces très favorisés et des territoires cumulant précarité, éloignement des services, difficultés de mobilité et faibles niveaux de qualification. Les jeunes des quartiers prioritaires, des périphéries et des espaces ruraux n'accèdent pas aux mêmes réseaux, aux mêmes formations ni aux mêmes possibilités d'insertion.

Les recherches récentes montrent notamment que les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires sont davantage exposés au décrochage scolaire et accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur que leurs homologues hors QPV. Les discriminations continuent également d'affecter les parcours scolaires et professionnels d'une partie de la jeunesse francilienne, limitant l'accès à certaines formations, stages ou emplois.

[1] Insee, RP2022 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Dépasser une lecture centrée sur l'emploi pour comprendre les ruptures de parcours

Les indicateurs traditionnels d'insertion doivent eux-mêmes être interrogés. Le taux de chômage des jeunes demeure élevé et particulièrement sensible aux retournements économiques. Entre fin 2024 et début 2025, le chômage des moins de 25 ans a progressé de plus de 28 % en Île-de-France. Pour autant, le chômage ne suffit pas à rendre compte de la réalité des situations vécues. Avant 25 ans, une majorité de jeunes poursuit encore des études et n'appartient pas à la population active. À l'inverse, les situations de décrochage, d'inactivité subie, de sous-emploi ou de précarité durable restent souvent peu visibles dans les indicateurs classiques.

La situation des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) illustre particulièrement cette difficulté. En Île-de-France, plus de 13 % des jeunes appartiennent aujourd'hui à cette catégorie, avec une proportion nettement plus élevée dans certains territoires populaires (19% en Seine Saint Denis). Toutefois, les NEET ne constituent pas un groupe homogène. Derrière cet indicateur se trouvent des réalités multiples : difficultés de santé, absence de logement stable, responsabilités familiales, discriminations, isolement, non-recours aux droits ou encore ruptures familiales.

Les travaux conduits par les Missions locales [2] ainsi que les auditions conduites par le CESER confirment que les difficultés rencontrées par les jeunes relèvent rarement du seul emploi ou de la seule formation. Les freins dits « périphériques » — mobilité, santé, santé mentale, accès aux droits, fracture numérique, garde d'enfants, violences intrafamiliales, précarité matérielle ou isolement — conditionnent fortement les possibilités d'insertion et d'autonomie.

Or les politiques publiques demeurent encore largement organisées par dispositifs, compétences administratives ou catégories d'intervention. Les jeunes doivent souvent naviguer entre des institutions multiples, des critères d'éligibilité complexes et des accompagnements fragmentés. Cette superposition nuit à la lisibilité de l'action publique et contribue au non-recours aux droits, particulièrement pour les publics les plus éloignés des institutions [3].

Ces constats invitent à déplacer le regard. La réussite des jeunes ne peut être réduite à une seule logique d'employabilité immédiate. Elle suppose de considérer les conditions concrètes d'autonomie, de mobilité, de santé, d'orientation, d'accès au logement, à la culture, aux réseaux et aux droits.

[2] Observatoire national du réseau des Missions Locales, « Les jeunes résidant en milieu rural accompagnés en mission locale », Grand Angle sur l'accompagnement des jeunes, 2025

[3] France Stratégie « Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes », 2023

Faire de l'autonomie des jeunes un enjeu d'égalité et de citoyenneté.

L'approche retenue par le CESER s'inscrit dans une conception globale de l'autonomie des jeunes, fondée sur l'effectivité des droits, l'égalité d'accès aux ressources, la participation citoyenne et la capacité d'agir.

Cette approche conduit à considérer les jeunes non seulement comme des bénéficiaires de politiques publiques mais également comme des acteurs à part entière de leur parcours et de la société. Elle rejoint les principes d'égalité, de dignité, de non-discrimination et de participation qui fondent l'action publique.

L'insertion professionnelle demeure un objectif essentiel. Mais elle ne peut être pensée indépendamment des conditions de vie, du logement, de la mobilité, de la santé, de l'accès aux droits ou encore de la participation à la vie sociale et démocratique. La réussite des jeunes suppose une approche globale des parcours, attentive à la diversité des situations et à l'accumulation des vulnérabilités.

Le choix du CESER : passer du diagnostic à l'action.


Le présent avis s'inscrit dans la continuité des travaux précédemment conduits par le CESER d'Île-de-France, notamment l'avis « Égalité pour une citoyenneté active des jeunes d'Île-de-France » adopté en 2020, l'avis de 2023 consacré à l'insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France, l'avis « Logement étudiant en Île-de-France : urgence et ambitions à l'horizon 2028 » adopté en décembre 2023 ainsi que l'avis de 2025 relatif à l'évaluation de la politique régionale d'orientation professionnelle. Il s'appuie également sur les nombreuses études, évaluations, auditions et contributions mobilisées dans le cadre de ses travaux.


Toutefois, le CESER a fait le choix de ne pas produire un nouvel état des lieux des jeunes franciliennes. Les constats sont aujourd'hui largement documentés. Les difficultés d'accès au logement, les inégalités territoriales, le non-recours aux droits, les enjeux de santé mentale, les discriminations ou encore les difficultés d'insertion des jeunes les plus vulnérables ont déjà fait l'objet de nombreux rapports. L'ambition du présent avis est différente. Il vise à identifier les leviers d'action susceptibles d'enrichir la politique régionale en faveur de la réussite des jeunes, de leur insertion dans un marché du travail en mutation et de la réduction des inégalités sociales et territoriales persistantes.


Les cinq recommandations formulées poursuivent ainsi trois objectifs complémentaires :

- réparer et sécuriser les parcours des jeunes confrontés à des situations de rupture ;
- engager des transformations structurelles permettant de mieux coordonner les politiques publiques et d'améliorer leur efficacité ;
- contribuer à une vision renouvelée de l'action régionale fondée sur l'émancipation, l'autonomie et la participation des jeunes à la vie collective.

Afin de rendre plus lisible le niveau d'intervention attendu de la Région, les propositions formulées dans cet avis sont identifiées selon leur portée dans la transformation de l'action publique :

 **Mesure opérationnelle** : mise en œuvre directe d'un dispositif, d'un financement ou d'un service destiné aux jeunes ;

 **Mesure de coordination** : amélioration des coopérations entre acteurs, des parcours ou des dynamiques territoriales ;

 **Mesure structurante** : évolution durable de la gouvernance, des critères d'intervention ou du cadre stratégique régional.

Cette lecture permet d'articuler les réponses de court terme nécessaires à la réduction des ruptures de parcours avec les transformations plus profondes indispensables à la construction d'une politique régionale de la jeunesse plus cohérente, plus lisible et plus attentive à la diversité des jeunes franciliennes.

Le Ceser est bien conscient des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales et que le budget régional doit être voté à l'équilibre. La politique développée en faveur de la jeunesse doit rester une politique prioritaire.



Emet l'avis suivant

Recommandation 1 : Garantir des parcours sécurisés et un accompagnement global des jeunes


Les données du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) montrent que les jeunes de 16 à 25 ans ont été durement frappés par les crises successives traversées par la France [4]. La précarité est un processus multidimensionnel et graduel qui affecte plusieurs aspects de la vie des jeunes : logement, santé, relations sociales, ressources financières. Elle se croise aussi d'expériences subjectives telles que l'isolement social, le stress, ou la dégradation du bien-être mental et impliquent une exposition accrue à des risques, comme le renoncement à des besoins essentiels.

[4] INLE, Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Des tensions budgétaires à un risque de basculement dans une précarité durable, Septième vague, novembre 2025

En 2025, 78 % des jeunes bénéficiaires d'aide alimentaire en Île-de-France vivent avec moins de 100 €/mois après paiement du loyer [5] et le loyer moyen d'un étudiant francilien atteint 688 €/mois, soit 45 % du budget mensuel [6]. Un tiers des étudiants sautent régulièrement des repas faute de moyens [7]. Au niveau national, près d'un quart des élèves, et près d'un lycéen sur trois en voie professionnelle, déclare exercer une activité rétribuée durant l'année scolaire (soir, week end et vacances scolaires hors vacances d'été) [8]. Le repas Crous à 1€ participe à la réduction de la précarité alimentaire mais les contraintes de moyens et de locaux rendent la mesure difficile à mettre en œuvre.

Cet axe propose de sortir d'une logique d'insertion fragmentée et de reconnaître que les difficultés d'insertion des jeunes ne relèvent pas uniquement de l'emploi ou de la formation, mais d'un ensemble de freins sociaux, matériels, sanitaires et psychologiques qui se cumulent. Il vise à développer une approche globale des parcours afin de sécuriser les trajectoires et restaurer la capacité d'agir des jeunes.

Le Ceser préconise de :

 **Reconnaître les freins périphériques à l'emploi et financer l'accompagnement global des jeunes et la formation des professionnels de l'orientation**

Ces freins dit « périphériques » restent sous-estimés : seuls 10 % des parcours FSE+ intègrent des aides spécifiques à ces obstacles. Or, les dispositifs les plus efficaces pour les publics éloignés de l'emploi sont ceux qui articulent accompagnement vers l'emploi, soutien social, accès aux droits, logement, santé et mobilité. C'est par exemple ce que révèle l'évaluation des parcours FSE+ (2025). Il est donc important que la Région renforce son soutien aux structures articulant tous les freins périphériques à l'accompagnement de l'insertion professionnelle.

C'est pourquoi le Ceser invite la Région à développer des formations et sensibilisations sur les freins périphériques aux professionnels de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle, régulièrement confrontés à des problématiques croissantes de santé mentale, précarité, violences, isolement ou non-recours (MOOC, webinaires, etc.). Celle-ci pourrait coordonner des cycles régionaux de formation et de sensibilisation avec les acteurs spécialisés qui intégreraient une approche genrée des freins, permettant de révéler les situations particulières et d'y apporter ainsi une réponse différenciée et appropriée.

 **Sécuriser les parcours et autoriser le droit à l'erreur**

L'architecture actuelle des dispositifs repose sur une logique d'empilement. Il n'est pas rare qu'un jeune soit engagé simultanément dans plusieurs dispositifs. Si cette articulation peut être pertinente lorsqu'elle est maîtrisée, elle génère également une complexité administrative importante et une charge mentale pour les jeunes, sans parler des difficultés de lisibilité.

[5] Linkee - Entraide Étudiante, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), Ipsos BVA, État de la précarité étudiante en France, Avoir 20 ans en 2026, 5^e édition, 2026

[6] [Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr), Étudiants : quelles conditions de vie ?, 2024

[7] COP1-IFOP, Baromètre annuel sur la situation des étudiants en France, troisième édition, FL/ CR N° 121521, Juillet 2025

[8] Berthet T., Guichard L., Harmand M.-L., Simon V., VOLLET J., (2026). Le travail invisible des lycéen·nes. Ces élèves qui cumulent études et activités rémunérées, Céreq Bref, 483, 1-4.

Par ailleurs, les conditions d'accès à certains dispositifs apparaissent paradoxales. Les jeunes les plus éloignés de l'emploi doivent souvent répondre à des exigences élevées (assiduité, intensité d'engagement), difficilement compatibles avec leur vécu quotidien (problèmes de santé, désorganisation des rythmes de vie, instabilité sociale). Les parcours des jeunes sont rarement linéaires. Une rupture de revenus ou de logement peut entraîner un décrochage durable.

Le Dispositif régional de sécurisation de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) IDF aide les associations gérant des logements d'insertion à couvrir les pertes liées aux impayés, dégradations ou vacances locatives, tout en proposant des conseils et des avances de trésorerie. Mais il n'existe pas de fond permettant aux jeunes de se maintenir à flot en cas de rupture.

Il est donc important que la Région limite les risques liés aux ruptures de parcours. Elle pourrait par exemple expérimenter, en coopération avec les communes (CCAS) et départements, un fonds d'urgence complémentaire permettant de sécuriser temporairement les situations de jeunes en transition. De même, elle pourrait réfléchir à un complément régional aux APL, notamment pour les jeunes en résidences jeunes actifs ou foyer de jeunes travailleurs (FJT), pour tenir compte du coût très élevé du logement en Île-de-France.

La sécurisation des parcours peut aussi passer par la simplification, voire l'automatisation, des démarches administratives. En effet, le non-recours résulte autant de la complexité administrative que de la méconnaissance des dispositifs ou du découragement des jeunes. Des simplifications commencent à exister notamment avec l'inscription automatique des jeunes accompagnés par les missions locales à France Travail, elles sont à développer, car pour lutter contre le non-recours aux aides et aux dispositifs, il est nécessaire de mieux identifier, de manière automatique, les situations, qui sont différentes d'un territoire à l'autre.

Les ruptures de revenus entraînent fréquemment des ruptures de logement. La Région pourrait soutenir des dispositifs permettant le maintien temporaire dans le logement pendant les périodes de transition ou d'instabilité.

Les missions locales doivent être considérées comme l'interlocuteur central pour les jeunes, et donc être financées à hauteur de ce défi, compte tenu de leur mission de coordination et de leurs actions sur la résorption des freins périphériques. Historiquement, les missions locales bénéficiaient d'un financement articulé entre l'État, la Région et les collectivités, permettant de soutenir une mission de service public fondée sur l'accompagnement global des jeunes. La réforme régionale, matérialisée notamment par l'appel à projets « Une chance pour tous », a profondément transformé ce modèle. Le financement est désormais en partie conditionné à des objectifs quantitatifs, notamment le nombre d'entrées en formation.

Ce changement produit plusieurs effets délétères, d'une part une évolution vers une logique de rémunération à l'acte, assimilable à une prestation de service, d'autre part, un risque de désalignement entre les besoins des jeunes et les objectifs institutionnels, et enfin une fragilisation financière du réseau, accentuée par la baisse concomitante des financements de l'État après la période post-Covid.

Ainsi, la capacité des missions locales à déployer un accompagnement global, dans la durée et au plus près des besoins, se trouve directement affectée. Il est important qu'elles puissent avoir les moyens de leurs missions fondamentales pour la réussite des jeunes.

Intégrer dans les freins périphériques à l'emploi les violences intrafamiliales et de vulnérabilités sociales

Les parcours de nombreux jeunes sont marqués par des violences, des ruptures familiales ou des situations de grande précarité ou d'isolement qui affectent durablement leur insertion. De la même manière, les jeunes en situation de handicap, les jeunes parents, les jeunes sortants de l'ASE rencontrent des obstacles spécifiques nécessitant des réponses adaptées et coordonnées entre les différents acteurs régionaux. Ces réalités devraient être mieux intégrées dans les politiques régionales d'accompagnement.

Dans le cas des jeunes parents et notamment des jeunes mères isolées, **le CESER préconise le versement d'un complément pour l'aide à la garde d'enfant concernant les parents isolés (AGEPI) offert par Pôle emploi et son extension aux stagiaires en formation professionnelle.**

Autre exemple, les formations devraient être adaptées et accessibles, et l'accompagnement individualisé pour les jeunes en situation de handicap (seulement 22 658 CEP pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés en IDF en 2023 [9]).

Enfin, les violences subies dans la famille et/ou les jeunes couples sont trop souvent ignorées dans l'accompagnement à l'emploi alors qu'elles constituent un frein majeur, comme l'a montré le guide réalisé en 2016 par le centre Hubertine Auclert. La formation sur les violences et au questionnement systématique est à améliorer fortement et systématiser.

Intégrer pleinement les enjeux de santé et notamment de santé mentale dans les politiques régionales jeunesse

La dégradation de la santé mentale constitue aujourd'hui un frein majeur à l'autonomie des jeunes. Le Ceser est en phase avec les propositions faites par le Conseil régional des jeunes (CRJ) pour la préparation des Assises de la jeunesse 2026 (Axe 2 : Ma santé - Santé physique et mentale, prévention, accès aux soins) [10].

[9] Rapport Annuel 2023-2024 sur la mission de suivi du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) en Île-de-France

[10] <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/jeunesse-les-propositions-du-crj-pour-les-futures-politiques-regionales>

Le CESER encourage la Région à créer ou soutenir un dispositif favorisant la prévention, l'écoute et l'orientation vers les soins, accessible dans les lieux de vie et de formation ainsi qu'en structures collectives (FJT, Résidence universitaire, CFA, etc).

 **Soutenir l'accès à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives comme levier de la mobilisation et de l'ouverture professionnelle**

Les activités culturelles, sportives et de loisirs jouent un rôle important dans la confiance en soi, l'ouverture sociale et la remobilisation des jeunes. Ces activités permettent également la mise en réseau et le développement d'un capital culturel et social, utiles dans la recherche d'emploi. Il est important de ne pas dissocier ces aspects de la politique régionale envers les jeunes, notamment pour les jeunes des QPV, des zones rurales et des territoires les moins dotés, en veillant au respect de la mixité des publics.

Les expériences mobilisant le sport, la culture, l'éloquence, les médias ou les outils numériques montrent leur efficacité pour restaurer la confiance et favoriser l'engagement des jeunes dans un parcours d'insertion.

Le CESER souhaite que ces approches soient davantage intégrées dans les politiques régionales jeunesse.




Recommandation 2 :

Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

Selon les données du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse [11], 24 % des jeunes de 18 à 30 ans affirment avoir été en situation de non-recours au cours des douze derniers mois et 33 % déclarent ne pas savoir s'ils ont bénéficié de tous les droits auxquels ils pouvaient prétendre. D'après une analyse secondaire des données du Défenseur des droits, 35 % des 18-30 ans rencontrent parfois (25 %) ou souvent (10 %) des difficultés pour remplir leurs démarches administratives contre 17 % pour les plus de 30 ans. Dans un autre rapport, Benjamin Vial confirme la surexposition des jeunes de 18 à 30 ans aux difficultés administratives et le caractère massif de leur non-recours aux aides publiques [12].

Il existe différents types de non-recours : le non-concernement [13], la non-connaissance, la non-demande, la non-proposition, la non-réception [14]. Les nombreux changements de statut connus par les plus jeunes augmentent les risques de non-recours. Depuis une dizaine d'années les politiques publiques se sont saisies de ce problème pour améliorer l'accès aux aides. Cette recommandation fait de l'accès aux droits une condition effective de l'autonomie des jeunes.

Le Ceser préconise de :

 **Développer un véritable guichet territorialisé, physique et numérique, doté d'une cartographie claire et régulièrement actualisée des acteurs et des dispositifs jeunesse**

La multiplicité des dispositifs et des acteurs rend l'action publique peu lisible pour les jeunes. Une multiplicité de rapports tout comme les acteurs interrogés rendent compte de l'« atomisation » des dispositifs, avec l'effet de découragement que peut entraîner l'enchaînement des interventions et des dispositifs sur les publics. Sans remplacer les dispositifs existants ou en ajouter, une porte d'entrée unique simplifierait l'accès aux dispositifs régionaux et renforcerait leur lisibilité. Par ailleurs, les jeunes et les professionnels peinent souvent à identifier les interlocuteurs compétents selon les situations. Même si le site Oriane rassemble beaucoup d'informations et propose de trouver « l'aide dont vous avez besoin », il structure l'information par public puis par aide et s'adresse actuellement à des publics très hétérogènes, allant de l'entrée au lycée à la reconversion professionnelle (15-60 ans). Dans une logique d'accompagnement global et de lisibilité, une attention particulière doit être apportée à l'adaptation des outils numériques aux besoins spécifiques des jeunes de 15 à 25 ans, en proposant des parcours d'information dédiés intégrant orientation, formation, logement, mobilité, stages et aides régionales.

[11] Berhuet S., Brice Mansencal L., Hoibian S., Millot C., Müller J. (CREDOC), 2022, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.

[12] VIAL B., 2022, Agir sur le non-recours des jeunes en rupture de logement. Apports et limites d'un dispositif de lutte contre le non-recours, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.

[13] Benjamin Vial. L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. Science politique. Université Grenoble Alpes, 2020. <NNT : 2020GRALH008>. <tel-03110601v2>

[14] Typologie proposée par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), dispositif de recherche du Laboratoire de sciences sociales PACTE et de l'Université Grenoble-Alpes.

Le CESER recommande à la Région de mettre à disposition une cartographie directement consultable sur le site afin de localiser les principaux interlocuteurs des jeunes sur ces questions qu'ils vivent en QPV ou dans des territoires ruraux.

La Région pourrait développer un guichet unique permettant d'orienter plus facilement vers les aides et accompagnements existants. Cet outil serait accessible aux jeunes handicapés, si possible en Facile A Lire et à Comprendre (FALC). Mais l'accès aux droits ne peut reposer uniquement sur des outils numériques. La Région pourrait ainsi associer plateforme numérique, permanences physiques et accompagnement humain afin de mieux toucher les jeunes les plus éloignés des institutions. Comme les points info Familles, des guichets Aides régionales pourraient être formalisés ou consolidés via les Points Info Jeunesse ou les Villages des Solutions de l'Afpa, en assurant de couvrir l'ensemble du territoire.

Une cartographie des acteurs, dispositifs et structures pourrait aussi enrichir ce guichet unique afin de renforcer la visibilité des acteurs locaux et des dispositifs via des outils territorialisés accessibles à tous.

👉 Renforcer les démarches d'aller-vers dans les territoires et mieux les articuler avec les dispositifs plus classiques

Les jeunes NEET et les plus précaires restent souvent invisibles dans les dispositifs classiques. Plusieurs acteurs de terrain ont mis l'accent sur l'enjeu de confiance des jeunes (besoin de « convaincre » les jeunes de l'utilité des dispositifs) et le rôle des réseaux d'ambassadeurs. Si les outils numériques permettent d'élargir l'accès à l'information, ils ne sauraient se substituer à un accompagnement humain de proximité, particulièrement pour les jeunes les plus éloignés des institutions. Le développement des démarches d'aller-vers doit ainsi s'appuyer sur des professionnels formés et des présences physiques dans les établissements, les territoires ruraux, les quartiers prioritaires et les lieux fréquentés par les jeunes. La Région pourrait structurer et soutenir des équipes mobiles, des permanences délocalisées et des actions de médiation dans les QPV, les zones rurales et les territoires isolés.

Une fois, les jeunes en contact avec ces équipes mobiles, il est important de progressivement les accompagner vers les dispositifs plus classiques, de droit commun, avec des passerelles et des échanges réguliers entre les structures, en présence du jeune.

Cela va de pair avec le besoin de consolider les coopérations entre acteurs de proximité, la Région pourrait impulser cette coopération plutôt que risquer une juxtaposition de dispositifs.



Recommandation 3 :

Réduire les inégalités territoriales et lever les freins à la mobilité et au logement

Le logement et la mobilité agissent comme des leviers autant que comme des freins pour l'insertion des jeunes. Un accès sécurisé à un logement favorise la stabilité et la réussite : les jeunes en FJT/RSJA ont un taux de sortie vers l'emploi stable de 50 %, contre 25 % pour ceux sans solution [15]. Par contre, les difficultés d'accès au logement aggravent la précarité : allongement du temps de transport et la cohabitation subie (27 % des étudiants vivent dans un domicile familial suroccupé) limitent les opportunités d'emploi et de formation.

La moitié des jeunes ont déjà décohabité au moins une fois du domicile parental avant 21 ans, dont un sur deux avec l'aide financière des parents pour se loger. L'accès à l'autonomie résidentielle passe davantage par la mise en couple pour les femmes. Les parcours d'études longues vont souvent de pair avec une première expérience de décohabitation précoce aidée. Inversement, les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) sont plus souvent en cohabitation durable avec leurs parents [16].

La Région Île-de-France a engagé des actions significatives pour répondre à ces enjeux, notamment l'insuffisance structurelle de logements accessibles aux jeunes. Les données évoquées par les acteurs de terrain (61 000 demandes pour 3 900 attributions annuelles [17]) illustrent un déséquilibre massif entre l'offre et la demande.

Parmi les dispositifs mis en place [18], on trouve :

- Les aides au financement du logement étudiant et jeunes travailleurs. Depuis 2016, 14 500 logements, ont été financés pour un montant de 105 millions d'euros,
- Le dispositif "Confiance Île-de-France Jeune", qui accorde une aide de 600 à 800 € aux jeunes de 18 à 25 ans en parcours d'insertion,
- La convention avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), qui sécurise 8 000 logements très sociaux par an, dont 22 % attribués à des jeunes,
- L'actualisation du Schéma Régional du Logement Étudiant (SRLE), avec une géographie préférentielle affinée basée sur l'accessibilité en transports (30 minutes maximum) et les besoins des territoires.

Par ailleurs, la Région a récemment assoupli ses critères d'éligibilité pour relancer la production : suppression de l'obligation de 18 m² minimum pour les logements neufs et des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés de travaux.

[15] Corinne De Berny, Anne-Claire Davy, Soutenir l'accès au logement des jeunes en voie d'insertion professionnelle, Institut Paris Région, septembre 2024.

[16] Jenny Rinallo, Jérôme Domens, Flora Vuillier-Devillers, Des parcours d'entrée dans la vie adulte diversifiés et marqués par l'influence familiale, Insee Références, Formations et Emploi, Édition 2025

[17] Données ALJT 2025, Entretien avec Jérôme Cacciaguerra, avril 2026

[18] Conseil Régional d'Île-de-France, Rapport CR 2026-001 – Actions entreprises en réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, janvier 2026.

Au regard des restrictions budgétaires et de la dégradation de la situation socio-économique, **le Ceser attire l'attention de la Région sur l'importance de renforcer l'ensemble de ses aides citées en faveur du logement des jeunes.**

Cette recommandation se donne pour ambition de permettre aux jeunes Franciliens d'accéder à la formation et à l'emploi sans que leur lieu de résidence constitue un frein à leur autonomie et à leur réussite. Cela implique de mieux prendre en compte les effets du territoire sur les parcours, qu'ils soient positifs ou négatifs. Certaines collectivités ont déjà engagé des réponses plus ouvertes et coordonnées aux freins périphériques. La Région Nouvelle-Aquitaine, par exemple, a développé des approches articulant mobilité, orientation et accompagnement territorial des jeunes ruraux, tandis que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a renforcé ses dispositifs autour de la mobilité, de l'illettrisme et de l'accès aux formations dans les territoires périphériques.[19]

Le Ceser préconise de :

Relancer la production de logements accessibles pour les jeunes

46 % des jeunes de 18 à 29 ans vivent encore chez leurs parents en 2022 [20] (+2 points depuis 2016), un phénomène qui s'explique par la précarité économique (19,3 % des moins de 30 ans sous le seuil de pauvreté, contre 15,5 % pour l'ensemble des ménages) et par un marché du logement inabordable. [21]

Les jeunes en insertion professionnelle, dont les revenus sont souvent inférieurs à 650 €/mois sont particulièrement vulnérables. Par exemple, les bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) perçoivent entre 316 € et 528 €/mois, un montant insuffisant pour couvrir un loyer dans le parc privé ou social [22].

Dans ce contexte, la pénurie de logements constitue un frein majeur à l'insertion et à l'autonomie. La Région pourrait redoter les aides à l'investissement pour développer des logements jeunes adaptés aux réalités territoriales.

Le Ceser rappelle l'objectif de production de logements pour étudiants (4800/an) et jeunes actifs (FJT/RJSA) du SRHH [23] et préconise pour cela de développer un soutien financier dédié (subvention, garantie d'emprunt).

En complément, la Région pourrait approfondir et développer les partenariats avec les bailleurs sociaux pour réserver des places pour les jeunes en insertion professionnelle.

[19] https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions/jeunesses-en-auvergne-rhone-alpes?utm_source=chatgpt.com
<https://www.via-competences.fr/politiques-emploi-formation/le-plan-regional-de-prevention-et-de-lutte-contre-lillettrisme/>

[20] Etat des lieux de l'IPR 2025 sur le logement des jeunes et des étudiants (RAPPORT N° CR 2026-001 ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES DANS LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT ÉTUDIANT).

[21] Soutenir l'accès au logement des jeunes en insertion professionnelle – Etude de l'IPR (2024)

[22] Ibid, 8.

[23] Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024–2030, DRIHL Île-de-France, avril 2024.

👉 Territorialiser les réponses en matière de logement

Les publics jeunes subissent une double précarité : instabilité des revenus et difficultés d'accès au logement, notamment parce que le marché du logement francilien est segmenté et inadapté :

- Le parc privé est marqué par des loyers élevés et une sélectivité accrue des bailleurs, qui exigent des garants ou refusent les dispositifs de cautionnement solidaire comme Visale,
- Le parc social, quant à lui, est engorgé (délai d'attente médian de 26 mois) et inadapté aux besoins des jeunes : les T1/T2 ne représentent que 33 % du parc, alors qu'ils concentrent 54 % des demandes [24],
- Enfin, l'offre temporaire (Foyers de Jeunes Travailleurs, Résidences Sociales Jeunes Actifs) reste insuffisante : 128 200 places en résidences étudiantes (15 places pour 100 étudiants) et 25 000 places en FJT/RSJA, soit un total bien en deçà des besoins.

Les besoins diffèrent fortement entre territoires urbains, QPV et ruralité. La Région pourrait soutenir des modèles diversifiés (petites unités en milieu rural, résidences jeunes actifs ou foyers de jeunes travailleurs dans les zones tendues) et favoriser le développement d'une offre PLAI. La Région pourrait également cibler les publics les plus vulnérables, notamment les sortants de l'ASE, les mineurs non accompagnés (MNA) et les jeunes en CEJ, en leur réservant des places dans les FJT/RSJA et en prolongeant leur prise en charge jusqu'à 21 ans.

🏠 Développer des solutions de mobilité adaptées aux territoires en prenant en compte les bassins de vie

La mobilité reste un frein déterminant dans les territoires ruraux, périurbains ou mal connectés. L'étude du CESER Grand-Est [25] fait état de freins à la mobilité « variables et multifactoriels selon le profil. Elle préconise trois niveaux d'actions qui résonnent avec la situation de l'Ile de France : gouvernance, offre de mobilité, parcours usager. Sans reprendre l'ensemble des axes, les propositions du Ceser s'inscrivent dans la même philosophie.

Sur les questions de gouvernance, le Ceser estime nécessaire de penser et d'observer les mobilités à l'échelle des bassins de vie et des bassins de mobilité. Cette approche fait écho au développement du polycentrisme promu dans le SDRIF-E 2040 et permet de mieux prendre en compte les déplacements réels des habitants, notamment des jeunes. Par ailleurs, certains territoires ruraux ou périphériques s'inscrivent dans des dynamiques économiques qui dépassent les frontières administratives régionales.

Le CESER estime que les politiques régionales gagneraient à intégrer davantage les pratiques effectives de mobilité des jeunes et les flux qui s'organisent à l'échelle interrégionale.

Enfin, le CESER invite également les autorités compétentes à rappeler aux entreprises leur obligation d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de mobilité adaptés à leur échelle.

[24] Ibid, 8.

[25] CESER Grand Est, Avis « Les mobilités et la jeunesse : comment construire la mobilité des jeunes pour leur avenir ? », octobre 2025

Sur la question de l'offre de mobilité, le Ceser considère que le développement de l'offre doit constituer une priorité. Comme le souligne l'étude de l'Institut Paris Région [26], une meilleure offre de mobilité doit précéder les réflexions relatives à la tarification.

Dans cette perspective, le CESER engage la Région à renforcer les dispositifs d'aide favorisant l'accès à la mobilité, notamment les aides au permis de conduire, au covoiturage, à la location solidaire de véhicules ainsi qu'aux mobilités du quotidien.

Par exemple, l'aide régionale existante au passage du Permis B est actuellement suspendue jusqu'à l'automne, dans l'attente des assises de la jeunesse en septembre. Cette situation entraîne une interruption au moment de la période estivale alors que cette période est propice au passage du permis avant la rentrée.

Le Ceser appelle également à renforcer l'offre de transports collectifs et à développer davantage l'intermodalité. Si les transports scolaires sont globalement assurés, certains jeunes résidant dans les zones périurbaines soulignent l'absence d'alternatives de transport collectif pour leurs autres déplacements. La question de l'accessibilité des équipements régionaux mérite également une attention particulière. Le Ceser invite ainsi la Région à se pencher sur l'accessibilité des îles de loisirs régionales en transports en commun.

Enfin, s'agissant de la tarification, le Ceser préconise un meilleur ciblage des dispositifs à destination des jeunes, en s'inspirant notamment d'expériences conduites dans plusieurs pays européens, tels que l'Allemagne, l'Autriche ou les Pays-Bas.

Concernant le parcours usager, le Ceser souligne l'importance d'accompagner les changements d'habitudes de mobilité dans la durée.

Une attention particulière doit être portée au traitement du « dernier kilomètre », qui constitue souvent un obstacle majeur à l'utilisation effective des solutions de transport disponibles. Cet accompagnement passe notamment par le développement de l'usage du vélo (bien que les infrastructures routières ne soient pas toutes adaptées dans les territoires ruraux), la synchronisation des horaires de bus, par une meilleure acculturation aux différentes solutions de mobilité et une sensibilisation précoce aux enjeux de déplacement.

Le CESER préconise de faire évoluer les réseaux d'information et de distribution afin de simplifier l'accès aux offres existantes et de rendre les parcours plus lisibles pour les usagers.

De manière générale, le CESER invite la Région à renforcer les canaux d'information des jeunes sur l'ensemble des aides à la mobilité auxquelles ils peuvent prétendre. Cette information pourrait être coordonnée et centralisée, par exemple par Île-de-France Mobilités, puis relayée par des canaux adaptés aux publics jeunes, tels que les réseaux sociaux, les missions locales ou les établissements de formation.

[26] Institut Paris Région, « Les jeunes du périurbain, captifs de leur territoire ? », [NR 1037](#), mai 2025

Le CESER salue par ailleurs le développement par la Région d'un certain nombre d'aides à la mobilité des jeunes d'ores et déjà disponibles telles que l'application régionale LABAZ, l'aide forfaitaire au Pass Navigo Imagine R pour les Lycéens franciliens, l'aide régionale sous la forme du « forfait gratuit Jeunes en insertion ».

Le CESER engage la Région à en élargir les conditions d'éligibilité aux aides à la mobilité existantes (actuellement la Régio aide trois dispositifs d'insertion professionnelle).

Enfin il recommande de privilégier les dispositifs permettant un paiement direct ou une prise en charge immédiate au moment de l'achat de la prestation de mobilité, plutôt que des mécanismes reposant sur des remboursements a posteriori.

👉 Améliorer les connexions entre lieux de vie, formation et emploi et structurer les mobilités inter-banlieues.

L'organisation des transports franciliens reste fortement centrée sur Paris, limitant les déplacements inter-banlieues ou vers certains bassins d'emploi. Le Ceser propose de renforcer les solutions d'intermodalités partout où cela est possible, à travers par exemple la création de pistes et itinéraires cyclables, la création de stations vélo en libre-service à proximité des stations de bus et de transiliens, ceci en particulier dans les zones péri-urbaines et rurales.

Le CESER incite la Région à expérimenter des navettes ciblées vers les centres de formation et les zones d'activité, ou encore à renforcer le transport à la demande (TAD), en le rendant plus simple à utiliser, plus souple et réactif, ou encore encourager la pratique du co-voiturage des jeunes en IDF à travers une offre adaptée aux jeunes majeurs.



Recommandation 4 :

Construire une orientation choisie et favoriser une insertion professionnelle durable, inclusive et émancipatrice

Les recherches montrent certaines spécificités des parcours des jeunes résidant en QPV en Île-de-France. Au moment de leur sortie du système scolaire ils sont plus jeunes que leurs homologues hors QPV, davantage issus d'un milieu social défavorisé, plus nombreux à avoir un des deux parents nés à l'étranger. Un jeune sur cinq résidant en QPV sort du système scolaire sans diplôme et seulement 37 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 62 % pour leurs homologues hors QPV. Soulignons néanmoins que face au chômage le rôle « protecteur » de l'alternance et du diplôme est plus marqué pour les jeunes issus des QPV franciliens, notamment au cours des trois premières années de vie active. En revanche, ils sont moins souvent cadres, et font état de discriminations à l'embauche ou dans l'exercice de leur emploi.

Pour autant, les jeunes qui ont, à un moment de leur scolarité, résidé dans un QPV ne constituent pas une catégorie homogène. Ainsi ceux qui ont quitté les QPV après leur bac présentent une structure par diplôme qui les rapproche de la population d'ensemble, avec une proportion plus élevée de diplômés du supérieur long ainsi que de meilleures conditions d'accès à l'emploi, ils bénéficient également de la rémunération mensuelle moyenne la plus élevée. Le groupe des jeunes n'ayant pas quitté le QPV, le moins diplômé, est celui qui rencontre le plus de difficultés une fois sorti du système scolaire [27].

Il est primordial de permettre à chaque jeune francilien, et particulièrement aux jeunes NEET ou les plus éloignés des dispositifs, de construire un parcours choisi, évolutif et sécurisé, en articulant orientation, formation, insertion professionnelle et lutte contre les discriminations. Cette recommandation vise à dépasser une logique d'adéquation immédiate aux besoins économiques pour reconnaître les aspirations, les capacités et les droits des jeunes.

Le CESER préconise de :

 **Renforcer un véritable service public régional de l'orientation tout au long de la vie afin de favoriser une orientation choisie, réversible et non prescriptive**

Le CESER encourage la Région à consolider le Service public régional de l'orientation (SPRO) comme porte d'entrée lisible et accessible pour tous les jeunes, en renforçant les permanences physiques dans les territoires ruraux et les QPV, tout en améliorant l'accompagnement humain autour des outils numériques existants comme Oriane.

Dans cette orientation le CESER incite la Région à renforcer l'animation territoriale du SPRO en s'appuyant sur les bassins d'emploi et de formation.

[27] [Ildji, Carla](#), [Elsa Personnaz](#) et [Arthur F. Sawadogo](#). « Rester en QPV après le bac, en partir ou venir y résider : incidences sur les parcours scolaires et professionnels ». Céreq Working paper, 2025. <https://www.cereq.fr/qpv-bac-insertion>. Document de travail.

Une meilleure articulation entre les acteurs de l'orientation (Éducation nationale, CIO, Onisep, Oriane, Missions locales, établissements de formation et partenaires économiques) contribuerait à rendre l'offre plus lisible pour les jeunes et leurs familles. La publication d'une cartographie simplifiée des acteurs et de leurs missions, évoquée en Recommandation 2, pourrait constituer un premier levier d'amélioration.

Soutenir les jeunes les plus éloignés dans les parcours classiques d'insertion en assouplissant certains dispositifs pour mieux prendre en compte la réalité des parcours

Les parcours d'orientation restent fortement déterminés par l'origine sociale, le territoire ou le genre. La Région pourrait promouvoir des parcours plus souples, permettant les réorientations, les passerelles entre filières et une meilleure prise en compte des aspirations des jeunes afin de favoriser des parcours progressifs et modulaires pour les jeunes NEET, décrocheurs, jeunes en situation de handicap ou sortants de l'ASE, en renforçant les sas d'accompagnement comme le PACEA et les dispositifs de remobilisation. **A cet égard, le CESER regrette l'arrêt programmé au 31 juillet 2026 du programme Parcours Entrée dans l'Emploi, ce dispositif, tout public, comptait 38 % de bénéficiaires de moins de 26 ans.**

Enfin, les dispositifs d'insertion imposent souvent des rythmes ou des critères peu compatibles avec les réalités vécues par les jeunes les plus fragiles.

Le CESER conseille à la Région de soutenir des logiques d'individualisation des parcours, incluant les activités sportives, culturelles ou citoyennes dans les dynamiques d'insertion.

Renforcer l'accès des jeunes en situation de handicap aux formations et à l'emploi

Le CESER engage la Région à soutenir des parcours passerelles entre formation, immersion et emploi, en lien avec les acteurs spécialisés, tout en renforçant l'accessibilité des dispositifs régionaux et la formation des professionnels aux situations de handicap visibles et invisibles.

Renforcer les démarches d'immersion et développement des connaissances des milieux professionnels

Les PMSMP, stages, mentorats, job datings de proximité ou dispositifs d'immersion permettent de réduire l'autocensure et de développer la confiance des jeunes dans leur capacité à accéder à certains secteurs professionnels. Ces démarches gagneraient à être renforcées dans les territoires les plus éloignés des réseaux économiques.

Le CESER invite la Région à appuyer les initiations à la logique de projets dans le temps scolaire/périscolaire : monter une association, expérimenter un projet entrepreneurial (et pas uniquement pour les jeunes des filières professionnelles), etc., qui développent les compétences et savoir-faire individuels et collectifs. Pour cela la Région peut s'appuyer sur les dispositifs déjà existants tels que les coopératives jeunesse de services [28] (modèle importé du Québec), les « Junior Achievement » porté en France par le réseau « Entreprendre pour apprendre [29] ou encore la Junior Association [30]. Sur le même principe, « Mon ESS à l'école » porté par l'ESPER [31] permet de croiser l'objectif de rencontre des employeurs, d'éprouver une démarche collective et de découvrir le milieu de l'ESS. Ces dispositifs sont des inspirations pour développer d'autres lieux et temps de rencontres, par exemple avec de jeunes artisans ou des spécialistes de la transition écologique.

Enfin, les jeunes expriment un besoin croissant de lisibilité sur les métiers, les débouchés et les évolutions professionnelles. Il est nécessaire pour cela que la Région renforce ses liens entre acteurs économiques, établissements de formation, Missions locales et structures d'orientation afin de mieux accompagner les transitions professionnelles et les reconversions précoces et qu'elle veille à la prise en charge des restes à charge pour les jeunes les plus précaires.

Développer des formations et des emplois liés aux transitions écologique et numérique

Les transitions écologique et numérique constituent des opportunités majeures pour l'emploi des jeunes. La Région pourrait renforcer les formations conduisant vers ces métiers en évolution, tout en veillant à leur accessibilité aux jeunes peu qualifiés ou éloignés de l'emploi.

Revaloriser les métiers en tension sans renforcer les logiques d'orientation subie

2 jeunes sur 3 en France ont exercé au moins un métier en tension, notamment les très diplômés et ceux issus d'une formation en apprentissage. Les recruteurs dans ces filières proposent plus souvent des contrats en CDI et à temps complet. La plupart des métiers en tension attirent les jeunes mais certains peinent à les fidéliser [32]. Mais les secteurs en tension ne pourront devenir attractifs sans une amélioration des conditions de travail, des perspectives d'évolution et de la reconnaissance sociale des métiers.

La Région peut soutenir des campagnes de valorisation fondées à la fois sur les parcours de jeunes et les dimensions essentielles et concrètes de ces métiers.

Favoriser une alternance plus qualitative et inclusive

L'accroissement massif de l'apprentissage constitue indéniablement une dynamique positive pour de nombreux jeunes.

[28] https://www.infos-jeunes.fr/article_dossier/cooperatives-jeunesse-de-services-une-experience-de-travail-pour-mineurs/

[29] <https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/notre-association?>

[30] <https://juniorassociation.org/notre-plaidoyer/difficultes-jeunes-engagement-associatif>

[31] <https://lesper.fr/actions/mon-ess-a-lecole/>

[32] Thomas Couppié, Céline Gasquet, Lola Lercari, La plupart des métiers en tension attirent les jeunes mais certains peinent à les fidéliser, Formations et emploi, Insee Références, Édition 2025

C'est pourquoi le CESER déplore la diminution drastique en cours d'année d'exécution budgétaire de la dotation versée par l'Etat au titre du soutien en fonctionnement aux organismes de formation par apprentissage (OFA).

Néanmoins le CESER souligne que l'apprentissage bénéficie largement à l'enseignement supérieur et aux publics déjà diplômés, loin donc des jeunes les moins qualifiés, initialement ciblés par ces dispositifs. Par ailleurs, le développement de l'alternance ne peut reposer uniquement sur des objectifs quantitatifs.

Le CESER propose à la Région de conditionner son soutien financier d'une part à la qualité des diplômes passés et à l'accompagnement proposé par les employeurs : formation des maîtres d'apprentissage, insertion durable, mixité des métiers et accompagnement social des apprentis.

Promouvoir la mixité des métiers et lutter contre les discriminations

Les testings révèlent que les jeunes d'origine maghrébine ou africaine ont 30 à 40 % de chances en moins d'obtenir un entretien de recrutement que les candidats perçus comme "français" (Défenseur des droits, 2026). 17 % des jeunes déclarent avoir vécu des discriminations lors de la recherche de stage (Baromètre Défenseur des droits, 2025). Les filières sélectives (écoles d'ingénieurs, commerce) sont particulièrement concernées, avec des refus liés au nom, à l'adresse ou à l'apparence. Les jeunes issus de l'immigration ou des quartiers prioritaires sont surreprésentés dans les filières courtes (BTS, CAP) et sous-représentés dans les formations longues (licences, masters). Les discriminations répétées entraînent un surrisque de troubles anxieux (50 % plus élevé chez les jeunes d'origine africaine, étude TeO 2, 2025) et un syndrome de l'imposteur (30 % des jeunes minoritaires en grandes écoles).

Les stéréotypes de genre, les discriminations territoriales ou liées à l'origine continuent donc de limiter l'accès de certains jeunes à des secteurs professionnels variés.

Le CESER souligne la nécessité d'intégrer des objectifs de mixité et de lutte contre les discriminations dans ses politiques régionales de formation, d'orientation et d'apprentissage. L'accompagnement à la mixité est primordial afin d'éviter que les jeunes femmes subissent du sexisme ou des violences sexistes quand elles intègrent un environnement professionnel ou de formation très masculinisé.

Adapter l'offre de formation aux réalités territoriales et soutenir les dynamiques économiques locales

Le développement de formations courtes, territorialisées et accessibles aux jeunes en obligation de formation permet de limiter les ruptures de parcours. Une attention accrue devrait être portée aux territoires ruraux, aux QPV et aux jeunes éloignés des structures classiques de formation.

Les configurations des territoires les plus éloignés font qu'il est parfois plus difficile d'y implanter une activité économique (quelle que soit la structuration juridique), et que ces entreprises de proximité ou organisations de l'ESS ont parfois du mal à trouver des candidats. La Région dispose d'une compétence d'orientation des aides économiques sur le territoire régional mais elle n'est pas propriétaire en propre du foncier commercial souvent à la main des communes et de leurs groupements.

Le CESER suggère à la Région en lien avec communes et intercommunalités de développer « un pacte territorial pour l'emploi » afin d'aider les entreprises de proximité et les organisations de l'ESS à s'installer dans les territoires plus éloignés.

Cette recommandation associée à un moratoire sur les loyers commerciaux contre engagement à des recrutements locaux aurait un effet d'entraînement sur le territoire (mobilité facilitée, rapprochement logement/emploi, consommation locale, etc.).

Enfin, les entreprises de proximité (TPE-PME) et les organisations de l'économie sociale et solidaire dans leur diversité, constituent un levier important d'insertion et de création d'activités ancrées dans les besoins des territoires.

Le CESER incite la Région à renforcer son soutien aux structures développant des emplois utiles socialement, notamment dans les territoires fragilisés.



Recommandation 5 :

Renforcer le pilotage régional, la coordination et l'évaluation des politiques jeunesse en mettant les jeunes au cœur de l'action régionale.

L'Île-de-France est chef de file sur plusieurs compétences structurantes pour les 15-26 ans (formation professionnelle, orientation, apprentissage, transports régionaux, aménagement du territoire, développement économique), mais la gouvernance reste très partagée avec l'État, les rectorats, les départements, les intercommunalités et les opérateurs nationaux.

Il est important que les réalités vécues par les jeunes dans leur très grande diversité soient au cœur du pilotage. Pour cela il convient de reconnaître les jeunes comme parties-prenantes des politiques publiques, capables de contribuer à leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le Ceser préconise de :

Réaffirmer le rôle de chef de file de la Région en matière de politiques jeunesse

Il existe beaucoup d'instances sectorielles mais aucune instance forte de pilotage transversal de la jeunesse.

La Région joue un rôle d'impulsion stratégique dans le renforcement de la cohérence des politiques jeunesse. C'est pourquoi l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de la jeunesse couvrant formation, emploi, logement, mobilité, santé et engagement est indispensable. Une mission régionale de pilotage des politiques jeunesse réunissant Région, État, rectorats, départements, France Travail, Missions Locales, CAF, ARS, CROUS, associations et représentants des jeunes, permettrait de soutenir cette stratégie.

La Région pourrait se fixer comme objectif de réduire les inégalités territoriales d'accès aux dispositifs en réactualisant périodiquement un annuaire des aides et accompagnements accessibles aux jeunes dans chaque département francilien. Cela éclairerait sur l'homogénéité des aides et dispositifs ainsi que sur la territorialisation des réponses.

Enfin, dans le domaine du logement, le pilotage est plus fragmenté et les jeunes ne sont pas toujours une cible spécifique.

Le CESER invite la Région à renforcer la gouvernance en créant un Observatoire Régional du Logement Étudiant (ORLE), en révisant le SRLE (Schéma régional pour le logement étudiant) pour intégrer les jeunes en insertion, et en organisant une conférence annuelle réunissant l'État, la Région, les CROUS, les bailleurs et les associations (SRHH 2024–2030).

Organiser la coopération entre les acteurs et consolider les complémentarités

Les parcours des jeunes restent marqués par des ruptures liées à un manque d'articulation entre institutions. La multiplicité des dispositifs et des acteurs nécessite une coordination plus forte à l'échelle régionale.

Il est primordial de renforcer les coopérations territoriales entre Missions locales, France Travail, associations, OPCO, établissements de formation, branches et collectivités.

Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs régionaux à même de garantir une évaluation des structures non plus seulement sur leurs résultats propres mais également sur leur capacité à orienter les jeunes vers les partenaires adaptés et à contribuer à la continuité des parcours.

Plusieurs pistes peuvent favoriser l'atteinte de cet objectif :

- conditionner une partie des financements régionaux à la participation à des dynamiques partenariales ;
- intégrer des indicateurs de coopération dans les conventions d'objectifs ;
- développer des plateformes territoriales de suivi des parcours ;
- systématiser les protocoles de repérage et de réorientation des jeunes sortant des dispositifs.

Cela s'inspire de certaines approches développées au Québec et aux Pays-Bas autour du "parcours sans rupture".

En Ile-de-France, il y a un enjeu particulier à mettre en place un plan de repérage coordonné des jeunes invisibles associant établissements scolaires, Missions Locales, CAF, associations de quartier, prévention spécialisée et acteurs du logement.

Faire des jeunes des co-constructeurs des politiques régionales

Pour construire des politiques publiques plus adaptées aux réalités vécues par les jeunes et renforcer leur efficacité, ceux-ci doivent être reconnus comme des parties prenantes à part entière des politiques qui les concernent. Au-delà de leur statut de bénéficiaires, les jeunes disposent d'une expertise d'usage précieuse permettant d'identifier les besoins émergents, les freins rencontrés dans les parcours ainsi que les leviers d'amélioration des dispositifs existants.

Il est recommandé à la Région de réaliser cette ambition de co-construction des politiques en direction de la jeunesse en s'appuyant sur trois leviers complémentaires.

1. Renforcer les espaces de dialogue entre jeunes et institutions

Le développement de rencontres territoriales régulières, de consultations citoyennes ou de démarches participatives permettrait de rapprocher les institutions régionales des jeunes et de restaurer la confiance dans l'action publique. Ces espaces de dialogue constituent également des lieux d'apprentissage de la citoyenneté, favorisant la compréhension des droits, des responsabilités et du fonctionnement des institutions.

Le CESER soutient l'organisation de démarches "hors les murs", au plus près des lieux de vie des jeunes, afin de toucher ceux qui participent rarement aux dispositifs institutionnels et salue les actions de la Région d'ores et déjà mises en œuvre dans ce sens.

2. Associer davantage les jeunes aux décisions publiques régionales et à l'évaluation des dispositifs les concernant.

La participation des jeunes pourrait être renforcée à toutes les étapes des politiques publiques : conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. Le Conseil régional des jeunes pourrait voir son rôle consolidé à travers des capacités accrues de contribution aux politiques régionales, un suivi systématique de ses propositions ou encore sa participation à certaines instances de concertation.

Le CESER suggère à la Région d'expérimenter des panels permanents de jeunes usagers ou des jurys citoyens jeunesse associés à l'évaluation de certains dispositifs. Les jeunes bénéficiaires apportent en effet une expertise indispensable pour comprendre les causes des ruptures de parcours et identifier les améliorations possibles.

Une vigilance particulière devrait être portée à la représentativité des démarches participatives. Les dispositifs de consultation mobilisent souvent les mêmes profils de jeunes déjà engagés.

Le CESER recommande de veiller à ce que les dispositifs participatifs reposent sur des principes de représentativité et d'inclusion permettant la participation effective des jeunes les moins présents dans les espaces institutionnels : jeunes NEET, jeunes en situation de handicap, jeunes résidant en quartiers prioritaires, en zones rurales ou confrontés à des situations de précarité.

3. Soutenir et reconnaître l'engagement

L'engagement associatif, culturel, sportif, environnemental ou solidaire constitue un levier important d'émancipation, d'acquisition de compétences et de reconnaissance sociale.

Le CESER souhaite que la Région renforce son soutien aux initiatives favorisant l'engagement des jeunes dans la résolution des enjeux de leur territoire, notamment à travers le mentorat, la pair-aidance, les projets associatifs ou les démarches de participation citoyenne.

Une meilleure reconnaissance de ces engagements pourrait également être encouragée, par exemple au moyen d'une certification régionale ou d'un dispositif de valorisation des compétences acquises, mobilisable dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle. Cette orientation rejoint les propositions formulées par le Conseil régional des jeunes en faveur d'une reconnaissance accrue de l'engagement des jeunes franciliens.

Développer une culture de l'évaluation centrée sur les parcours des jeunes

L'évaluation des politiques jeunesse demeure encore largement centrée sur des indicateurs quantitatifs, notamment les taux d'accès à l'emploi ou à la formation. Si ces données sont nécessaires, elles ne permettent pas à elles seules d'appréhender la diversité des parcours des jeunes ni les effets réels des politiques publiques sur leur autonomie. Les trajectoires des jeunes sont rarement linéaires et se construisent à l'intersection de multiples dimensions : emploi, formation, logement, mobilité, santé, accès aux droits, vie sociale ou encore engagement citoyen.

Le CESER souligne la nécessité de promouvoir une approche plus globale de l'évaluation, prenant davantage en compte la qualité et la stabilité des parcours ainsi que les freins périphériques à l'insertion. Cette démarche permettrait notamment de mieux mesurer les ruptures de parcours, les situations de non-recours, les difficultés liées au logement ou à la mobilité, mais également les facteurs favorisant l'autonomie et la capacité d'agir des jeunes.

Au-delà des seuls indicateurs de résultats, l'évaluation gagnerait à intégrer des indicateurs qualitatifs permettant de mieux comprendre les trajectoires vécues. L'analyse de parcours individuels, de situations de rupture ou, à l'inverse, de parcours réussis, constitue un complément indispensable aux approches statistiques. Les jeunes eux-mêmes pourraient être davantage associés à ces démarches afin de faire valoir leur expertise d'usage et leur perception des dispositifs qui leur sont destinés.

Le CESER propose à la Région d'élaborer un tableau de bord régional partagé des politiques jeunesse intégrant notamment :

- l'évolution du nombre de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) ;
- la stabilité des parcours d'insertion et de formation ;
- l'accès effectif aux droits ;
- les conditions d'accès au logement et à la mobilité ;
- les indicateurs de bien-être et de santé mentale ;
- la satisfaction des jeunes vis-à-vis des dispositifs régionaux.

Afin de mieux identifier les inégalités et d'adapter les réponses publiques, ces données devraient être systématiquement analysées selon plusieurs critères, notamment le sexe, l'âge, le territoire de résidence, la situation de handicap ou encore la situation sociale.

Cette démarche pourrait s'appuyer sur la publication d'un rapport régional annuel sur la situation des jeunes franciliens. En réunissant et en analysant les données produites par les différents organismes d'études, d'observation et de recherche, ce rapport permettrait de disposer d'une vision transversale et actualisée des réalités vécues par les jeunes sur le territoire francilien. Il constituerait à la fois un outil de pilotage pour les décideurs publics, un support d'évaluation des politiques régionales et un moyen de partager une connaissance commune entre les différents acteurs de la jeunesse.

Dans cette perspective, le CESER invite la Région à renforcer ses partenariats avec les organismes d'études, les observatoires et les équipes de recherche spécialisés dans l'analyse des parcours des jeunes afin de consolider les connaissances disponibles à l'échelle francilienne et de mieux documenter les évolutions des jeunes dans leur diversité.

 Faire de l'Île-de-France un laboratoire d'innovation et d'expérimentation au service de la jeunesse.

La Région pourrait se positionner comme un laboratoire territorial des politiques jeunesse en lançant régulièrement des appels à expérimentation sur des problématiques identifiées comme prioritaires (repérage des NEET, santé mentale, logement, mobilité, engagement, accès aux droits), assortis d'un protocole d'évaluation partagé. Ces expérimentations se dérouleraient sur 2 ou 3 ans avec la possibilité de changement d'échelle des projets les plus efficaces.



Annexes

Liste des membres de la commission

Commission Emploi, Formation, Parcours Professionnels

Président : Philippe LENGRAND

Rapporteuses : Maya HAGEGE, Séverine LEMIERE

AYELA Marc-Antoine

BADIA , Hélène

BELILI, Leila

BEDOURET, Patrice

BESSARD, Christine

BILLARD, Gisèle

CARBONELL, Géraldine

CHARLES (VP), François

CUILLANDRE, Hervé

DAWNY, Cédric

DE BOULOIS, Anne-Sophie

EL BADAOUI, Abdelaali

FLAM , Mireille

FORTI, Eric

FREMIN, Odile

GRIMAULT, Virginie

HERVE-BARROUYER , Mathieu

HUARD, Irène

LECLERCQ, Grégoire

LECULEE, Annie

LENGRAND, Philippe

LESAGE, Valérie

LESTERPT, Catherine

OLIVIER, Dominique

PILLARD, Laurent

PINEAU, Dominique

PSZCZOLKOWSKI, Jocelyne

TORPIER, Clément

Chargée de mission : Laurence REGLE

Contexte légal et réglementaire

La résolution du Conseil de l'Union européenne visant à « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie (OTLV) dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » adoptée le 21 novembre 2008.

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaurant le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et clarifiant les compétences entre l'État et les régions en matière d'orientation professionnelle.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 réorganisant le service public de l'emploi.

Délibérations du Conseil régional d'Île-de-France

La délibération CR 2019-023 du Conseil régional d'Île-de-France du 28 mai 2019 relative à la stratégie régionale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie.

La délibération CR 2022-084 du Conseil régional d'Île-de-France du 13 décembre 2022 portant approbation de la convention de partenariat signée par l'Etat, la Région et l'Institut Paris Région (IPR), le 23 décembre 2022 notamment son article 2 confiant à l'Institut les missions du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - observatoire régional de l'emploi et de la formation (CARIF-OREF).

La délibération CR 2023-004 du Conseil régional d'Île-de-France du 30 mars 2023 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

La délibération CR 2025-016 du Conseil régional d'Île-de-France du 24 septembre 2025 sur le Schéma Directeur des Formations Professionnelles Initiales 2025-2028

Délibération n° CP 2025-184 du 19 juin 2025 sur les équipements pédagogiques et fonctionnels dans les EPLE : troisième rapport de l'année 2025 ainsi qu'un avenant à la convention d'application du CPRDFOP et modification de la carte des formations professionnelles.

Précédents avis du CESER en lien avec la saisine

Avis du CESER du 12 décembre 2019 relatif à la politique régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie.

Avis du CESER du 27 février 2020 sur l'Égalité pour une citoyenneté active des jeunes d'Île-de-France.

Avis du CESER du 6 octobre 2022 sur le CPRDFOP 2022-2027.

Avis du CESER du 19 avril 2023 sur l'Insertion professionnelle des jeunes d'Île-de-France : regards croisés sur des parcours et des dispositifs, pour des propositions de politiques publiques régionales.

Avis du CESER du 13 septembre 2025 relatif au Schéma Directeur des Formations Professionnelles initiales 2025-2028.

Avis du CESER du 17 novembre 2025 relatif à l'Évaluation de la politique régionale en matière d'orientation professionnelle : impacts sur la formation et l'emploi - Orientation, reconversion, mobilités, transitions professionnelles des publics adultes en Ile-de-France.

Contributions des Commissions du CESER

Agriculture, ruralité et espaces naturels

Aménagement du territoire

Développement économique

Habitat et politique de la ville

Education, enseignement, recherche, citoyenneté

Transports, infrastructures, mobilités

Remerciements

Nous remercions chaleureusement les contributeurs qui par leurs expériences et expertises, nous ont aidé à mener à bien notre réflexion.

Les qualités et fonctions et personnes citées le sont au moment de leur audition :

Messieurs Jean-Marc MORMECK et Irvin BIDA, Directeur Général et Directeur Général délégué de l'Agence Oriane - Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation (saisine sur l'insertion professionnelle des jeunes) d'Ile-de-France.

Madame Charline AVENEL, Directrice Générale Adjointe du Pôle Développement Economique Formation Innovation (DEFI) de la Région Ile-de-France.

Monsieur Fabrice MASI, Directeur Régional Interdépartemental de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETTS) d'Ile-de-France.

Madame Caroline RIFFARD, Directrice Régionale Adjointe France Travail en charge de la Stratégie et des Relations Extérieures d'Ile-de-France.

Monsieur Jérôme BOILLAT, Délégué général de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) d'Ile-de-France.

Monsieur Jérôme CACCIAGUERA, Directeur général de l'Association pour le logement des jeunes travailleurs (ALJT)

Emma DUPONT, responsable du Pôle accompagnement, Hector MATHON, Chef de projet accompagnement vers l'emploi et Sarah BICHE, Responsable relations institutionnelles et plaidoyer, 100% Handinamique

Monsieur Ike CHAPOTOT, Directeur de la fédération francilienne de l'association Familles Rurales.

Monsieur Philippe MORACCHINI, Délégué Général, 100chances 100emplois

Monsieur Cyril MELOT, Directeur adjoint et Alexandra GRINTCHI, Chargée de mission développement économique, insertion et lutte contre les discriminations de l'association Profession Banlieue - Centre de ressources politique de la ville de la Seine-Saint-Denis.

Tristan Robert, Chargé de mission, appui à l'inter réseau du Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economie (GRAFIE).

Glossaire

AGEPI : Aide à la garde d'enfants pour parent isolé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ATpro : Associations Transitions Professionnelles
BOEH : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
CARIF-OREF : Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation/Observatoire Régional
Emploi Formation
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CEJ : Contrat d'Engagement Jeunes
CEP : Conseil en Evolution Professionnel
CFA : Centre de Formation des Apprentis
CIDJ : Centre d'Information et Documentation Jeunesse
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
Cléa : Certificat de Connaissances et de Compétences Professionnelles
CMQ : Campus des Métiers et Qualifications
CNLE : Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CPF : Compte Personnel de Formation
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREFOP : Conseil Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle
DARES : Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DJEPVA : Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et de la Vie Associative
DRIEETS : Directions Régionales Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EDEC : Engagement pour des Développement de l'Emploi et les Compétences
EDI : Espaces Dynamiques d'Insertion
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité
FSE : Fonds de Solidarité Européen
IAE : Insertion par l'Activité économique
INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
MNA : Mineurs Non Accompagnés
NEET : Jeunes qui ne sont Ni Emploi, ni en Etudes, ni en formation
OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
OPCO : Opérateur de Compétences
PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

PEE : Parcours Entrée dans l'Emploi
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMSMP : Période de Mise en Situation Professionnel
POEC : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective
PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
RJA : Revenu jeune actif
SDRIF – E : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - Environnemental
SPRO : Service Public Régional d'Orientation
SRHH : Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)
SRLE : Schéma Régional du Logement Étudiant

Bibliographie

Insee

Recensement de la Population 2022

Exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Insee Références Formations et Emploi

Des parcours d'entrée dans la vie adulte diversifiés et marqués par l'influence familiale (2025) -

Jenny Rinallo, Jérôme Domens, Flora Vuillier-Devillers,

La plupart des métiers en tension attirent les jeunes mais certains peinent à les fidéliser (2025) -

Thomas Couppié, Céline Gasquet, Lola Lercari

Observatoire national du réseau des Missions Locales

« Les jeunes résidant en milieu rural accompagnés en mission locale » - Grand Angle sur l'accompagnement des jeunes (2025)

France Stratégie

« Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » (2023)

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale - Des tensions budgétaires à un risque de basculement dans une précarité durable, Septième vague (novembre 2025).

Entraide Étudiante, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), Ipsos BVA

État de la précarité étudiante en France - Avoir 20 ans en 2026 (2026)

Vie-publique.fr

Étudiants : quelles conditions de vie ? (2024)

COP1-IFOP

Baromètre annuel sur la situation des étudiants en France - Baromètre IFOP pour COP 21 (juillet 2025).

Céreq

Bref n°483

Le travail invisible des lycéen·nes. Ces élèves qui cumulent études et activités rémunérées (2026) - Berthet T., Guichard L., Harmand, M.-L., Simon V., VOLLET

Céreq Working paper 2025

« Rester en QPV après le bac, en partir ou venir y résider : incidences sur les parcours scolaires et professionnels » - Ilardi, Carla, Elsa Personnaz et Arthur F. Sawadogo.

Transitions Pro Ile-de-France

Rapport Annuel 2023-2024 sur la mission de suivi du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) en Île-de-France.

Région Ile-de-France

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/jeunesse-les-propositions-du-crj-pour-les-futures-politiques-regionales>

INJEP

Notes & rapports/rapport d'étude

Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021 (2022) - Berhuet S., Brice Mansencal L., Hoibian S., Millot C., Müller J.

« Agir sur le non-recours des jeunes en rupture de logement. Apports et limites d'un dispositif de lutte contre le non-recours » (2022) - VIAL B.

Institut Paris Région

« Soutenir l'accès au logement des jeunes en voie d'insertion professionnelle » (septembre 2024) - Corinne De Berny, Anne-Claire Davy.

« Les jeunes du périurbain, captifs de leur territoire ? »

NR 1037 (mai 2025) - Clara Le Goff, Séverine Albe-Tersiguel, Corinne de Berny, Lucile Mettetal, Frédérique Prédali.

Conseil Régional d'Île-de-France

Délibération CR 2026-001 du 29 janvier 2026 - Actions entreprises en réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (janvier 2026)..

DRIHL Île-de-France

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024–2030 (avril 2024).

CESER Grand Est

Avis « Les mobilités et la jeunesse : comment construire la mobilité des jeunes pour leur avenir ? » (octobre 2025).

Défenseur des droits

Jeunesses et discriminations fondées sur l'origine : répondre à l'impératif d'égalité.

Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesses (COJ)

Plan d'actions pour prévenir les interruptions de parcours (janvier 2026).

Rapport public annuel 2025 de la Cour des comptes: les politiques publics en faveur de jeunes.